



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 60582

Texte de la question

M. Jacques Lamblin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le financement du dispositif créant le compte personnel de prévention de la pénibilité institué par la loi du 20 janvier 2014 portant réforme des retraites. En effet, alors que son coût prévisionnel est estimé à 500 millions d'euros pour la seule année de son entrée en vigueur en janvier 2015, il lui demande de bien vouloir lui préciser par quels moyens elle compte financer cette mesure mais aussi comment elle entend pérenniser financièrement ce dispositif pour l'avenir, sans accroître la pression sur les entreprises ou sur le pouvoir d'achat des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Lamblin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60582

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5919

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)